

## **CREPI BATIMENT MAIRIE**

Le Conseil Municipal décide de procéder au ravalement du bâtiment de la mairie avec un crépi hydrofuge. Une subvention d'équipement sera sollicitée, les devis sont en cours de réception.

## **STATIONNEMENT DES CAMIONS**

Le conseil municipal réfléchit à l'interdiction de stationnement des camions dans les rues des Jardins, rue ribordot et chemin des petites rues ou bien sur tout le territoire de la commune.

Lecture est donnée à cette occasion, d'une lettre de mme Toutedoix qui évoque ce sujet précis.

Un stationnement unilatéral dans la grande rue est également envisagé.

Ces questions seront soumises à l'étude de la subdivision de l'équipement de Gevrey Chambertin pour une mission de conseil dans la mise en place de ces arrêtés de stationnement.

## **PARTICIPATION AUX LOISIRS DES ENFANTS**

Le conseil municipal décide de reconduire jusqu'à nouvel ordre, une participation de 46 € pour chaque enfant résidant dans la commune inscrit à une activité de loisirs en dehors du temps scolaire.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire, sur justificatif de paiement de l'inscription, accordé une seule fois par an et la limite d'âge maximum est fixée à 16 ans dans l'année.

Les parents devront remplir une fiche disponible en mairie et fournir les justificatifs avant le 1<sup>er</sup> décembre, délai de rigueur.

## **CREATION POSTE AGENT TECHNIQUE**

Le conseil municipal décide de transformer le poste d'agent d'entretien du service de la voirie en poste d'agent technique, en raison du changement de grade de monsieur Stéphane PEYROUS en poste actuellement, lauréat du dernier concours d'agent technique spécialité espaces verts.

## **S.A.F.E.R DE BOURGOGNE**

La commune n'ayant pas été attributaire de parcelles de terrains communales lors de la vente organisée par la S.A.F.E.R de Bourgogne, le Conseil Municipal décide de présenter une réclamation par le service d'un avocat.

Maître Jean Pierre MARQUE, avocat à Dijon 4 rue Malraux, est choisi pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

## **TABLEAU SYNOPTIQUE**

Le tableau synoptique des climats de Morey Saint Denis installé au mur du cellier de Dionysos fait l'objet d'une réclamation de la part de son auteur monsieur Pierre Lignier, quant à sa restauration effectuée dernièrement, qu'il juge "dégradante". Monsieur Pierre Lignier entame une procédure avec le soutien d'un avocat pour obtenir dédommagement du préjudice causé. Le Conseil Municipal sollicite le

concours de Maître Jean Pierre MARQUE, avocat à Dijon, 4 rue Malraux pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

### **EQUIPEMENT ET RACCORDEMENT INTERNET DE L'ECOLE MATERNELLE**

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'acquisition d'un ordinateur pour la classe d'école maternelle et approuve la décision de l'inspection académique qui s'engage à fournir un modem, une imprimante et un numériseur ainsi que la prise en charge de l'abonnement à Wanadoo intégrales 10 heures par mois pendant un an, la commune assurant le paiement de l'abonnement Internet à l'issue de cette période.

### **SAINT VINCENT TOURNANTE DU 25 JANVIER 2003**

La question suivante est soumise à un vote à main levée :

le Conseil Municipal doit-il prendre l'initiative de fabriquer des fleurs en papiers et décorations de rues avec les habitants du village pour la saint Vincent tournante du 25 janvier 2003 ?

La réponse est négative, le Conseil Municipal laissant cette prérogative à la société de saint vincent de Morey Saint Denis .

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal approuve le projet de petit train touristique de la côte de Nuits qui traversera le territoire de la commune.

La dernière analyse d'eau du 14 octobre 2002 montre la présence persistante de pesticides, aussi les mesures restrictives prises précédemment sont-elles maintenues jusqu'à nouvel ordre.

Plusieurs sujets partiellement évoqués sont remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion :

- communauté de communes
- compte d'exploitation de la salle des fêtes
- commission d'attribution des logements du centre bourg.

*Fait et affiché le 11 décembre 2002.*

**Le Maire, Pierre BOISSET.**